

d'hui de la Banque de réserve de la Nouvelle-Zélande pour s'assurer que le système de dualité des prix non seulement profite à ses cultivateurs, mais soutienne aussi la concurrence mondiale. Le discours du trône fait mention d'une caisse de développement économique, d'une déclaration générale de guerre à la pauvreté et de l'établissement d'une Société de développement du Canada pour favoriser l'expansion de l'industrie canadienne. Ces projets sont essentiellement bons, mais comment atteindront-ils leur objectif?

Je crois que la question la plus importante que nous aurons à régler au cours des prochaines semaines, c'est la revision de la loi sur les banques. Heureusement, cette question particulière comporte une limite de temps, car si ces amendements ne sont pas adoptés avant le 1^{er} juillet toutes les banques du pays fermeront leurs portes. Cela m'amène à quelques courtes remarques sur les services de la Banque du Canada et sur ce qu'ils devraient être. A l'heure actuelle, la Banque du Canada détient environ 15 p. 100 de la dette nationale. Voilà ce dont bon nombre d'entre nous ne se rendent pas compte, mais je cite un passage du hansard du 7 août dernier alors que le ministre des Finances (M. Gordon), comme en fait foi la page 6740, disait ce qui suit:

Ce montant...

C'est-à-dire la partie de la dette nationale détenue par la Banque du Canada:

...représente 14.6 p. 100 du total des valeurs en cours du gouvernement au 30 juin 1964.

Un peu plus loin, il dit:

Le revenu total de la banque a été de \$127,851,000 et le revenu net versé au fonds du revenu consolidé, \$116,386,000.

Nous voyons donc que c'est vrai. Voici donc la proposition que je veux formuler. Si la Banque du Canada peut détenir 15 p. 100 de la dette nationale, pourquoi ne peut-elle pas détenir la totalité de la dette sauf la partie détenue directement par les Canadiens eux-mêmes? Ce faisant, nous éliminerions au moins 1 milliard de dollars de ce 1.1 milliard que nous payons en intérêt sur la dette nationale à l'heure actuelle. Il n'y a aucune raison qui pourrait nous empêcher d'utiliser la Banque du Canada dans l'intérêt du pays et des Canadiens. Il est vrai qu'un tel programme devrait être mis en œuvre graduellement, mais c'est là la clef de la plus importante réforme qu'il faudrait mettre en œuvre si nous voulons répondre au défi que pose la distribution, qui est notre responsabilité fondamentale à l'heure actuelle.

La Banque du Canada est à la base d'une économie efficace et solide au pays. Elle peut être l'instrument pouvant raffermir et stabiliser l'économie nationale. Elle peut être le

[M. Thompson.]

meilleur moyen de résoudre les problèmes économiques et financiers auxquels nous faisons face. Il est essentiel que la Banque du Canada soit responsable du maintien de l'équilibre entre le pouvoir d'achat de la population et la production du commerce de détail et la prestation des services. Le montant d'argent et le crédit disponible doivent être maintenus au niveau nécessaire pour assurer un roulement et une distribution normale, car notre économie se développe et doit s'améliorer d'une année à l'autre. J'estime donc, monsieur l'Orateur, qu'il est indispensable de modifier la loi sur les banques, afin d'y parvenir.

Je crois qu'un des besoins les plus urgents des cultivateurs canadiens est l'établissement d'un régime de dualité des prix pour la production agricole du pays et la production de base. L'agriculture canadienne ne peut actuellement ni ne pourra à l'avenir soutenir la concurrence des autres programmes agricoles subventionnés semblables à ceux qui sont en vigueur aux États-Unis. Elle ne peut pas non plus, à cause du coût élevé de la production et de l'exploitation, soutenir la concurrence de la production agricole de pays tels que l'Australie, l'Argentine ou la France où les frais d'exploitation sont beaucoup moins élevés. L'industrie agricole au Canada doit être protégée de ces pressions extérieures contre lesquelles elle ne peut rien. Le seul moyen efficace serait d'établir un régime de dualité des prix même si l'autre jour le ministre du Commerce (M. Sharp) a déclaré qu'il ne pensait pas que ce soit la solution.

On peut y arriver en faisant un usage judicieux de la Banque du Canada. Je propose donc l'établissement, dans cette banque, d'un service d'importations et d'exportations, afin que l'exportation de l'excédent de nos produits du secteur primaire puisse être financée de façon à assurer un régime de dualité de prix. Tant qu'il y aura des affamés dans le monde, nous devons jouer le rôle qui nous revient pour combler leurs besoins. Voilà pourquoi un relèvement de toute la structure des prix s'impose, en ce qui concerne les producteurs du secteur primaire.

La nécessité d'une nouvelle base de règlements internationaux est étroitement liée à cette initiative. Le système de l'étalon-or qui fonctionne actuellement sur le plan international est tout aussi insuffisant et inefficace que l'était l'étalon-or sur le plan national, il y a une trentaine d'années. Selon moi, c'est un des secteurs où nous devons prendre l'initiative, en convainquant le monde que ce n'est qu'en établissant de nouvelles dispositions en vue de règlements internationaux que nous mènerons à bien la tâche qui s'impose dans le domaine du commerce; car enfin, ce n'est